

Le 13 octobre 1772 - Premier envoi d'épices de l'Isle de France à Cayenne

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/31

Profitons du vaisseau *Le Prince de Condé*, capitaine Abram pour faire passer les épiceries à Cayenne.

Le 13 octobre 1772, le chevalier de Ternay et Maillart-Dumesle au ministre.

Envoi des plants d'épicerie à Cayenne.

Monseigneur,

Conformément aux ordres donnés à mon prédécesseur par Mgr l'abbé Terray¹ le 31 mars 1771, nous avons réfléchi aux moyens de faire passer à Cayenne des plants d'épiceries. Nos moyens étaient trop courts et notre situation trop critique pour nous permettre de destiner à ce voyage un bâtiment du Roi dont l'armement aurait été fort coûteux et qui aurait été, de là, obligé d'aller en France, ce qui aurait prolongé la dépense et nous aurait privé de ce bâtiment trop longtemps.

Nous profitons en conséquence de l'occasion du navire particulier de Nantes *Le Prince de Condé*, capitaine Abram qui est venu ici chargé à fret pour le Roi, et qui a de tout temps eu le projet d'aller d'ici chercher un fret à St Domingue. Il s'est offert à faire escale à Cayenne et en conséquence, M. Maillart a traité avec lui aux conditions qu'il ferait ce transport moyennant 4.000 livres une fois payés et qui ne le seront qu'à Cayenne par lettre de change du Trésor à 3 mois de vue, et que de plus on lui fournirait ici un mât d'artimon et un de perroquet de fougue qui lui manquent et qu'on trouve dans les vieilles mâtures rebutées. Enfin sous la condition qu'il lui donnera gratis 100 tonneaux de lest. Cette opération remplissant parfaitement l'objet et étant très économique pour le Roi, nous pensons qu'elle vous sera agréable et que vous y donnerez votre approbation. Il nous a paru juste que, l'envoi se faisant pour Cayenne, cette colonie supportât la dépense des 4800 livres ; celle de l'Isle de France en sera seulement pour les pièces de mâture et les frais du lest.

M. Maillart profite de l'occasion pour envoyer à Cayenne quelques effets de traite, tels qu'une partie de rasade² dont on ne peut ici se procurer qu'un très petit débit, et de couteaux flamands dont il y a ici une quantité par trop surabondante. Ces effets peuvent servir beaucoup plus utilement dans la Guyane pour le paiement à faire aux indiens qu'on emploie au service.

Au surplus nous adressons aux chefs de Cayenne la lettre de Mgr l'abbé Terray qui a été envoyée ici pour eux avec les mémoires et renseignements que M. Poivre nous a remis sur la culture de ces épiceries.

Le capitaine du *Prince de Condé* a ordre d'éviter non seulement la relâche au cap de Bonne Espérance, mais toute rencontre à la mer, et est instruit sur la manière de naviguer à l'atterrage de Cayenne.

Pour assurer davantage le succès, M. Maillart a eu l'idée de promettre au capitaine à qui il ne venait pas même dans l'idée d'en parler et qui est un homme plein de bonne volonté, 600 livres de gratification payable aussi à Cayenne si les plants arrivent en bon état. M. de Ternay a approuvé cette

¹ Assura l'intérim quelques mois du 24 déc.70 au 7 avril 71, entre Praslin et de Boynes.

² Deux significations possibles (*Dic. de la langue française, ancienne et moderne*, par P. Richelet) :

- *Rasade*, se dit de plusieurs petites étoffes rases et sans poil.
- *Rasade* ou *Rassade*, Petits grains de verre teint de diverses couleurs, dont il se fait un grand trafic sur les côtes d'Afrique et presque par toute l'Amérique.

idée, et en conséquence nous faisons mention de cette condition dans la lettre que nous écrivons aux chefs de Cayenne.

Nous sommes avec ... etc.

Le chevalier de Ternay - Maillart-Dumesle

* * *